



## Franchise véhicule assuré par mon employeur

Par **gegedo**, le 18/07/2015 à 17:19

Bonjour ,  
j'utilise mon véhicule personnel par des tournées professionnelles , celui ci est assuré par mon employeur pendant mon temps de travail . il m'a indiqué que si j'étais impliquée dans un accident et si il y avait une franchise à régler , celle ci serait à mes frais .pourriez vous m'indiquer si cela est vrai et y a t-il un texte de loi qui le précise et si oui lequel .dans quelle conditions pourrais je refuser de payer cette franchise , mon employeur abuse t-il de ses prérogatives .  
merci par avance .  
Géraldine.

Par **moisse**, le 18/07/2015 à 17:59

Bonsoir,  
Attention à ce genre de couverture, que j'ai pratiqué fort longtemps.  
Cette couverture ne vient qu'en complément de votre propre contrat d'assurance.  
Vous devez exiger de cet employeur une garantie complète sans franchise, cette franchise étant un choix de gestion qui échappe à votre pouvoir de décision.  
C'est donc à lui d'assumer ce risque.  
Vous devez donc l'en aviser, ou remettre en question l'utilisation de votre véhicule personnel.  
Enfin vous devez converser avec votre assureur et vérifier les garanties en cas d'utilisation professionnelle permanente.

Par **gegedo**, le **18/07/2015** à **18:58**

Merci pour votre réponse .je vais en tenir compte .  
cordialement